

DÉCONSTRUCTION NAVALE : L'UNION EUROPÉENNE NE DOIT PAS AGRÉER LES CHANTIERS INDIENS !

Mobilisé depuis plusieurs années pour dénoncer la concurrence déloyale exercée par certains chantiers étrangers de déconstruction navale, le député Didier Le Gac se réjouit de la décision prise le 4 novembre 2026 par la commission de l'Environnement du Parlement européen.

Ainsi, à une large majorité, les membres de cette commission ont voté une motion d'objection visant à empêcher l'intégration de deux chantiers indiens de démantèlement de navires (situés à Alang) dans la liste européenne des installations de recyclage agréées. Des chantiers pratiquant encore le beaching (échouage des navires sur la plage) et coutumiers de conditions de travail inhumaines.

Depuis longtemps, Didier Le Gac alerte le gouvernement sur ces pratiques. Encore récemment, le 14 octobre dernier, il a rencontré Catherine Chabaud, ministre déléguée chargée de la Mer et de la Pêche, pour exhorter la France à s'opposer à ce projet d'agrément. Une rencontre qui faisait suite à un courrier adressé en septembre à sa ministre de tutelle, Monique Barbut *(voir pièce jointe)*.

La décision de la commission de l'Environnement constitue donc une première étape encourageante dont le député se félicite. Elle doit désormais être soumise au vote de l'ensemble des députés européens en séance plénière du Parlement européen, avant la fin du mois de novembre 2026.

Au-delà de la question des conditions de démantèlement, c'est bien l'avenir d'une véritable filière européenne de recyclage des navires qui est en jeu. Selon une étude de la Shipbreaking Platform, près de 12 000 navires pourraient être démantelés d'ici 2035, représentant un potentiel d'environ 12 millions de tonnes d'acier recyclable par an.

Cet enjeu concerne directement le territoire brestois. Le port de Brest ambitionne en effet de développer une véritable filière de déconstruction navale, ceci sous l'impulsion du chantier Navaleo, qui figure parmi les quatre installations françaises agréées par l'Union européenne.

Aussi, pour le député, la position de l'Union européenne doit être sans ambiguïté : elle doit garantir un socle exigeant de normes environnementales et sociales, et non permettre que ces exigences soient contournées. Il en va de la cohérence de la politique européenne ainsi que de notre capacité à développer une filière industrielle de recyclage des navires compétitive et pérenne.

📎 Lien vers le courrier à la Ministre

📎 Lien vers l'article sur le site internet du député Didier Le Gac

Contact : Didier Le Gac
didier.legac@assemblee-nationale.fr
02.98.33.02.20 - 06.73.39.59.17
11 rue de Kerzouar - BP 30089 - 29290 Saint-Renan